

## CONSEIL MARITIME DE FACADE

### MANCHE EST – MER DU NORD

## DELIBERATION

### Portant composition des commissions spécialisées du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord

Le président de la commission permanente,

- VU le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- VU le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU le règlement intérieur du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est-mer du Nord ;
- VU Les candidatures émises par les membres du conseil maritime de façade suite à la séance du 19 juin 2012.

**Après délibération à la séance de la commission permanente en date du 11 juillet 2012,**

### DECIDE

- Article 1** La commission spécialisée « Transport maritime et infrastructures portuaires » est composée de :
- 1- Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :**
    - Monsieur Régis SOENEN, représentant le grand port maritime de Rouen ;
    - Monsieur Hervé MARTEL, représentant le grand port maritime du Havre.
  - 2. Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :**
    - Monsieur Jean SCHEPMAN, représentant le conseil général du Nord ;
    - Monsieur Erick BEAUFILS, représentant les maires désignés par l'association des maires de France.
    - Monsieur Stéphane TRAVERT, représentant le conseil général Basse Normandie
  - 3. Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :**
    - Monsieur Bernard LENOIR, représentant Armateurs de France ;
    - Monsieur Jean-Michel SEVIN, représentant Ports normands associés ;
    - Monsieur Olivier COUDERC, représentant les pilotes maritimes.
  - 4. Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :**
    - Monsieur Lionel GARBE, représentant la Confédération générale du travail ;
    - Monsieur Jean-Pierre TERAL, représentant Force ouvrière.

5. Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Monsieur Frédéric MALVAUD, représentant la ligue de protection des oiseaux ;
- Madame Sylvie BARBIER, représentant France nature et environnement ;
- Monsieur Paul ADAM, représentant la fédération française de voile
- Monsieur Pierre-Louis, VILTARD, représentant les comités départementaux olympiques et sportifs.

6. En qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur Pascal BULEON.

**Article 2**

La commission spécialisée « Milieu vivant » est composée de :

1- Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Monsieur Adolphe COLRAT, préfet de la Manche ;
- Monsieur Dominique GODEFROY, représentant l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ;
- Monsieur François GAUTHIEZ, représentant l'agence des aires marines protégées ;
- Monsieur Jean-Frédéric LAURENT, représentant le grand port maritime de Dunkerque.

2. Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Néant.

3. Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Monsieur Daniel LEFEVRE, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie ;
- Monsieur Eric GOSSELIN, représentant la fédération des organisations de producteurs de pêche artisanale.

4. Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Monsieur Alexis MAHEUT, représentant la confédération française démocratique du travail ;
- Monsieur Patrick FRANCOIS, représentant la confédération française des travailleurs chrétiens.

5. Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS, représentant l'association Robin des bois ;
- Monsieur Frédéric MALVAUD, représentant la ligue de protection des oiseaux ;
- Madame Sylvie BARBIER, représentant France nature et environnement ;
- Madame Ingrid RICHARD, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins ;
- Monsieur Pierre-Louis, VILTARD, représentant les comités départementaux olympiques et sportifs.

6. En qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur Michel MATHIEU.

**Article 3**

La commission spécialisée « Ressources non biologiques » est composée de :

1- Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Monsieur Didier LALLEMENT, préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados.

2. Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Monsieur Wulfran DESPICHT, représentant le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais ;
- Monsieur Dominique DUPILET, représentant le conseil général du Pas-de-Calais ;
- Madame Estelle GRELIER, représentant les présidents d'EPCI désignés par l'association des maires de France.

3. Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Monsieur Jean-Yves CADIEUX, représentant l'union nationale des producteurs de granulats ;
- Monsieur Eric NEYME, représentant les chambres de commerce et d'industrie ;
- Monsieur Jean-Louis BAL, représentant le syndicat des énergies renouvelables.

4. Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Monsieur Alexis MAHEUT, représentant la Confédération française démocratique du travail ;
- Monsieur Jean-Pierre TERAL, représentant Force ouvrière ;
- Monsieur Patrick FRANCOIS, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens.

5. Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS représentant l'association Robin des bois.

6. En qualité de personnalité qualifiée :

- Monsieur Alain TRENTÉSEAUX.

**Article 4**

La commission spécialisée « Loisirs et tourisme » est composée de :

1- Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Monsieur Dominique BUR, préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord.

2. Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Monsieur Jean SCHEPMAN, représentant le conseil général du Nord ;

- Monsieur Jacky HELOURY, représentant le conseil général de Seine-maritime ;
- Monsieur François de BOURGOING, représentant le conseil général du Calvados.
- 3. Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :
- Monsieur Erick NEYME, représentant les chambres de commerce et d'industrie ;
- Monsieur Stéphane CONSTANCE, représentant la fédération nationale des industries nautiques.
- 4. Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :
- Monsieur Alain LABBE, représentant la Confédération générale du travail ;
- Monsieur Jean-Pierre TERAL, représentant Force ouvrière.
- 5. Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :
- Madame Christine SANDEL, représentant l'association rivages de France ;
- Monsieur Paul ADAM, représentant la fédération française de voile ;
- Madame Ingrid RICHARD, représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins ;
- Monsieur Jean LEPIGOUCHET, représentant les pêcheurs plaisanciers.

**Article 5**

La commission spécialisée « Articulation mer et littoral » est composée de :

1- Pour le collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- Monsieur Michel DELPUECH, préfet de la région Picardie, préfet de la Somme ;
- Monsieur Jean-Philippe LACOSTE, représentant le conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres ;
- Madame Michèle ROUSSEAU, représentant l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Monsieur Gilles MARTINOTY, représentant le service hydrographique et océanographique de la marine.

2. Pour le collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Madame Annie-Claude LEULIETTE, représentant le conseil régional de Picardie ;
- Monsieur François de BOURGOING, représentant le conseil général du Calvados ;
- Monsieur Jean LEPETIT, représentant le conseil général de la Manche ;
- Monsieur Jean-François RAPIN, représentant les présidents d'EPCI désignés par l'association des maires de France.

3. Pour le collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- Monsieur Olivier LEPRETRE, président du comité régional des pêches marines et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais, Picardie ;
- Monsieur Joseph COSTARD, président du comité régional conchylicole Normandie mer du Nord.

4. Pour le collège des représentants des salariés d'entreprises :

- Monsieur Alain LABBE, représentant la Confédération générale du travail ;
- Monsieur Bruno DACHICOURT, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens.

5. Pour le collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- Madame Christine SANDEL, représentant l'association rivages de France ;
- Monsieur Charles BOULLAND, représentant les centres permanents d'initiative pour l'environnement.

**Article 6**

Les commissions spécialisées procéderont à l'élection de leur président lors de leur première réunion conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Adopté à l'unanimité

A Rouen, le 1.1. JUL 2012

Le président de la commission permanente



Dominique GAMBIER

